

Assemblée Générale 2025

A.D.A.P.A.E.F 45



BOU

Samedi 22 novembre 2025

Assemblée Générale ordinaire

ACCUEIL



Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 22 novembre 2025 - Bou

Accueil

Accueil : Bienvenue aux nouveaux membres et excuses

Remerciements :

- À l'équipe qui anime l'association, à madame Girard de la D.D.T et à madame Mermilliod secrétaire de la Fédération de Pêche du Loiret notamment pour la délivrance des licences
- Au Président de la Fédération de Pêche du Loiret, à son conseil d'administration et à son équipe pour son soutien
- À la commune de Bou pour le prêt de la salle pour l'A.G

Ordre du Jour

- Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport d'Activités
- Rapport financier du trésorier
- **Intervention de monsieur David Virouleau, chef cuisinier, sur le thème des poissons de Loire**
- Présentation de la fiche « Procédés, engins et modes de pêches autorisés dans le Loiret » actualisée
- Prix des cartes 2026
- Projet d'activités et de budget 2026
- Questions diverses

Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de 2024

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE AGRÉÉE DE PÊCHEURS AMATEURS AUX ENJINS
ET AUX FILETS SUR LES EAUX DU DOMAINE PUBLIC DU LOIRET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23/11/2024

SALLE DES FÊTES DE BOU

ACCUEIL des participants

Le Président accueille les participants et donne la liste des absents excusés :

Membres adhérents en 2024 présents :

Messieurs, PEYNOT (E20), GUERIN Gilbert (F1), COUTANT (F7), BURNEAU (F7), GUILLEMARD (F7), VIROULEAU (F10), CATHELINÉAU (F10), PUJOL (F11), GUERIN Philippe (F13), COLAS (F13), VINCENT Jean Georges (F13), CREUSILLET (F13), VINCENT Sylvain (F14), TARDITS (F17), MARTIN (G2), GAUTHIER Thierry (G4), FARNEAULT (G5)

Membres excusés

Messieurs TINSEAU (Président FD 45, invité), GABRIS (Pêcheur professionnel invité), PRADIER (F1), LAMOTTE (F9), GAUTHIER Sylvain (G4), GAUTHIER Yves (F10), POIGNARD (F11),

Assistent

Messieurs GUILLEMARD (Futur pêcheur F8), GUYOT (Pêcheur professionnel Invité),

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 15 h 00

Le président ouvre la séance et note qu'il y a environ 1/3 de l'effectif de l'association présent (21 présents ou excusés)

Ordre du jour

PV de l'AG 2023

Le PV de l'AG 2023 : adopté à l'unanimité

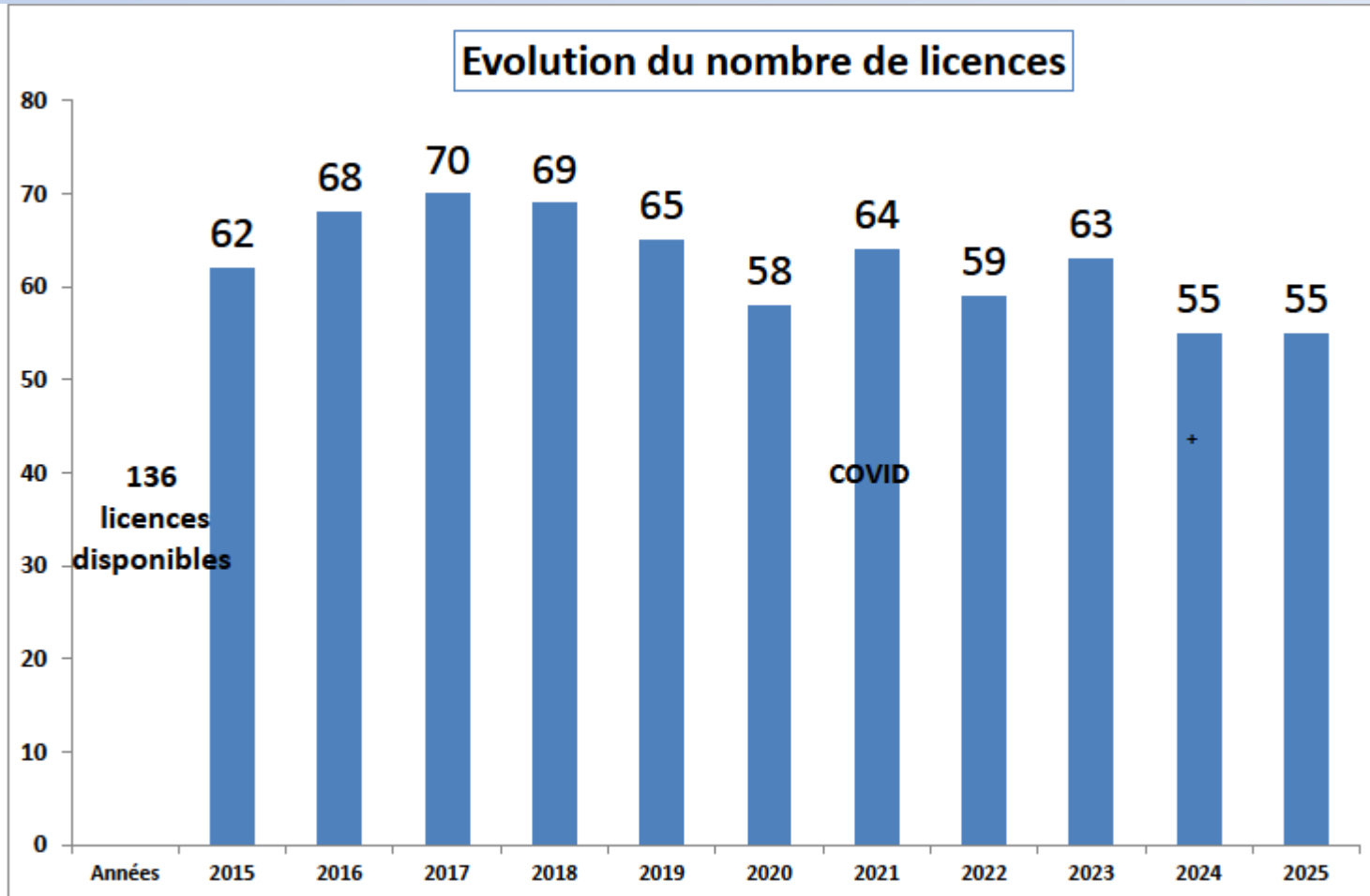
Rapport moral

Remerciements à :

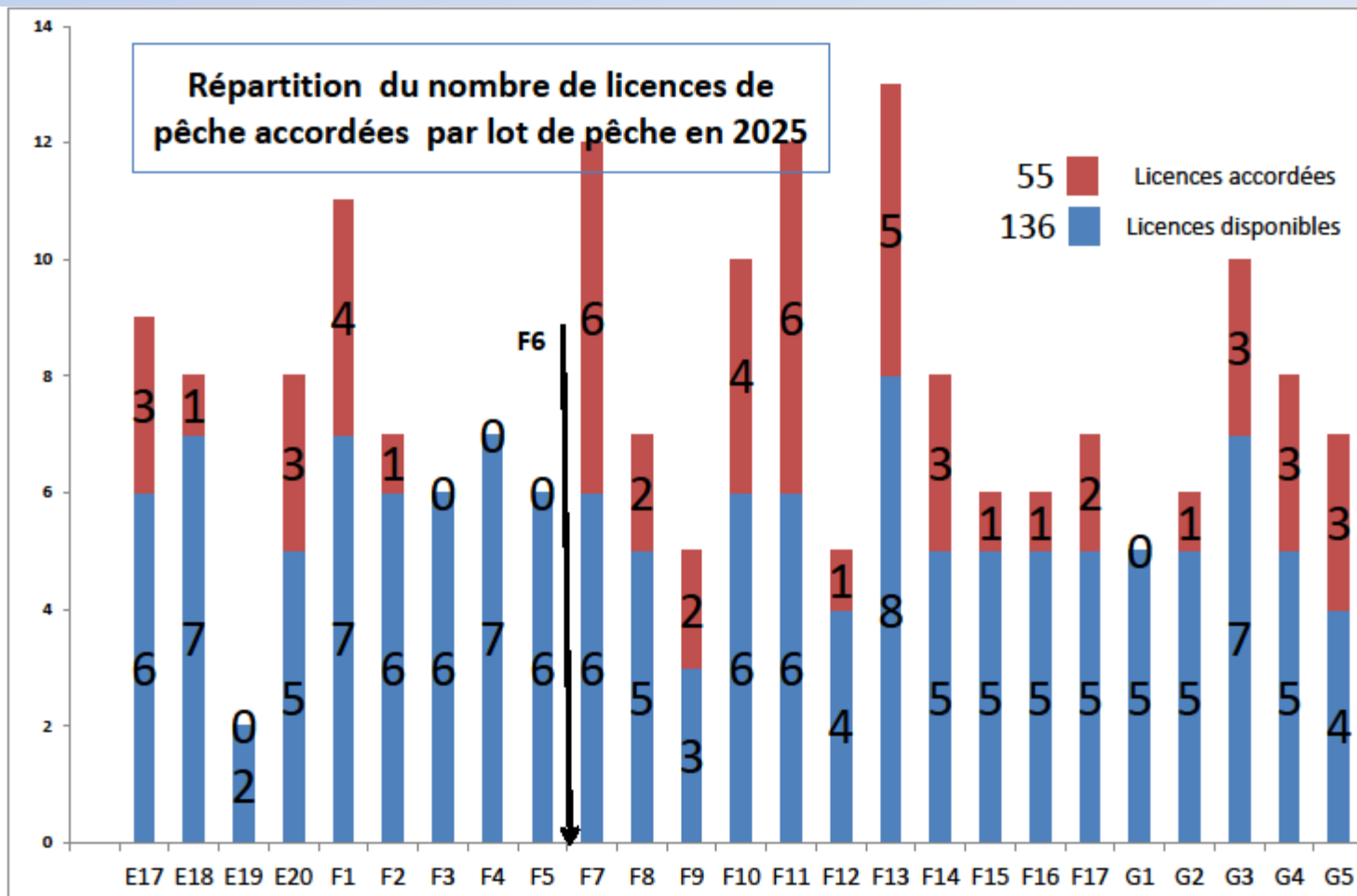
- L'équipe qui anime l'association
- La DDT et particulièrement Mme Girard pour sa prise de fonction.
- La Fédération pêche 45 qui sert de siège à l'ADAPAEF et assure le secrétariat de l'association, son Président, son CA et son équipe, particulièrement Dominique Tinseau, Thierry Gauthier, Bruneau Bordeaux et Madame Memillot pour la délivrance des licences...
- La Commune de Bou qui nous accueille depuis de nombreuses années (à laquelle il faudra faire un chèque de 50€ au profit de la coopérative scolaire),

Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 22 novembre 2025 - Bou

Rapport moral



Rapport moral (Suite)



Rapport moral (Suite)

Rappel de la procédure d'obtention d'une licence

▪ Les licences 2026 seront obtenues selon la procédure décrite dans le courrier de la DDT/SEEF 2025 en remplissant si besoin la demande d'autorisation pour la pêche de l'anguille en eau douce

ETAPE 1

- Vous faites votre demande auprès du service de la DDT/SEEF en cochant si c'est une nouvelle demande ou bien un renouvellement ainsi que le lot de pêche concerné
- Vous pouvez aussi indiquer le nom d'une personne qui pourra vous aider à manœuvrer les engins 5 fois dans l'année
- La photocopie de la carte d'identité et une photo ne sont à fournir que pour une nouvelle demande
- Date limite d'envoi : **le 15 décembre 2025**

Rapport moral (Suite)



Direction départementale des territoires
Service eau, environnement et forêt
Affaire suivie par : Carine GIRARD
TÉLÉPHONE : 02 38 52 48 91
COURRIEL : carine.girard@loiret.gouv.fr

Demande de location du droit de pêche amateurs aux engins et aux filets sur le Domaine Public Fluvial

Année : 2026

RENOUELEMENT

NOUVELLE DEMANDE

DEMANDEUR

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal – Ville :

Courriel :

Téléphone :

Demande d'attribution d'une licence de pêche amateur aux engins et aux filets sur le lot :

- | | | | | | |
|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> E17 | <input type="checkbox"/> F1 | <input type="checkbox"/> F7 | <input type="checkbox"/> F32 | <input type="checkbox"/> F17 | <input type="checkbox"/> G1 |
| <input type="checkbox"/> E18 | <input type="checkbox"/> F2 | <input type="checkbox"/> F8 | <input type="checkbox"/> F13 | | <input type="checkbox"/> G2 |
| <input type="checkbox"/> E19 | <input type="checkbox"/> F3 | <input type="checkbox"/> F9 | <input type="checkbox"/> F14 | | <input type="checkbox"/> G3 |
| <input type="checkbox"/> E20 | <input type="checkbox"/> F4 | <input type="checkbox"/> F10 | <input type="checkbox"/> F15 | | <input type="checkbox"/> G4 |
| | <input type="checkbox"/> F5 | <input type="checkbox"/> F11 | <input type="checkbox"/> F16 | | <input type="checkbox"/> G5 |

Identité d'une personne autorisée à vous accompagner pour manœuvrer les engins à raison de 5 fois par an au maximum : Prénom : Nom :

ATTENTION, PÊCHE DE L'ANGUILLE JAUNE :
COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DEMANDE SPECIFIQUE JOINT

A

, le

Signature

Demande à faire parvenir à la DOT du Loiret à l'adresse ci-dessous avant le 15 décembre.

↳ 181, rue de Bourgogne 45042 ORLÉANS CEDEX

↳ Standard : 02.38.91.45.45

↳ Bureau situé 131, rue du Faubourg Bachelot 45000 ORLÉANS



Demande d'autorisation de pêche de l'anguille en eau douce (pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et aux filets)



N° 14346-01

Articles R.436-65-3 à R.436-65-5 du code de l'environnement.
Arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la mise en place d'autorisations de pêche de l'anguille en eau douce

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	N° d'enregistrement	N° d'autorisation
.....

1 – Eclaircissements concernant le demandeur

Je soussigné, nom et prénom :

Né le :

Identifiant SNPE¹ / SNPL² : Statut : Pêcheur professionnel Pêcheur de loisir

Adhérent de l'association de pêche :

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPMA)

Association Agréée de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce (AAPPED)

N° MEA et pêcheur professionnel :

Adresse postale : Numéro : Extension :

Nom de la voie :

Code postal [.....] Localité : Pays :

Tél : [.....] Fax : [.....]

Courriel : [.....]

Cocher la case correspondante :

Pêcheur professionnel

Pêcheur de loisir utilisant des engins en application des R.436-23 du code de l'environnement

à l'honneur de solliciter, de Monsieur le Préfet, l'octroi d'une autorisation de pêche de l'anguille.

Cette autorisation est demandée pour :

- l'année civile [2026] (anguille jaune),

- la saison de pêche [.....] (anguilles de moins de 12 cm ou anguille argentée).

2 – La présente demande concerne les lots, étades de l'anguille et engins désignés ci-après

LOT(s) ou secteurs géographiques :

.....

Étade de l'anguille ciblé (cocher la ou les cases correspondantes) :

Anguille jeune Anguille argentée (si pêcheur professionnel)

Anguille de moins de 12 cm (si pêcheur professionnel)

Engins utilisés (Type, nombre et dimensions) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

¹ SNPE : Serv. National de la Pêche aux Engins

² SNPL : Serv. National de la Pêche à la Ligne

Rapport moral (Suite)

ETAPE 2 (Si la réponse est positive)

- Vous avez un mois pour prendre votre licence auprès de l'A.D.A.P.A.E.F 45 et de la Fédération de pêche du 45 qui l'éditionnera à partir d'Internet
 - Le Bon pour accord de la DDT
 - Remplir le dossier fourni par la DDT
 - Joindre deux chèques : un chèque pour les adhésions fédération de pêche et pêcheur aux engins et un chèque pour la DDT (Trésor public) voir tarifs
 - Enveloppe timbrée nécessaire à votre nom afin de revoir votre carte et le guide de pêche.

- Avant de lancer vos engins dans l'eau, vérifiez ce à quoi vous avez droit en consultant :
 - Le site www.federationpeche.fr/45 puis cliquer fédération puis sur ADAPAEF
 - Le site de la préfecture <https://www.loiret.gouv.fr/>, puis tapez dans le moteur de recherche « **Licences de pêcheurs amateurs** »
 - Le site de la Fédération nationale des ADAPAEF : <https://www.federation-nationale-adapaef.fr/>

Rapport moral (Suite)

Quelques rappels bien utiles

Toute l'année :

- Lignes de fond avec hameçons >1/0 maximum 18
- Nasses à friture, à lamproies, à écrevisse ; maximum de 6
- Remise à l'eau des captures non autorisées
- Esches selon les ouvertures

Pendant l'ouverture aux carnassiers :

- Nasses ou ancraux (mailles >27, tous matériaux mais sans ailes) maximum 3
- Epervier (maille >10)
- Carrelet (2 m de côté maximum)
- Lignes classiques

Pendant l'ouverture aux anguilles jaunes :

- Nasses anguillères (maximum 3)
- Lignes de fond (maximum 18 hameçons de toutes tailles)

Rapport d'activités

Participation de notre association

Fête du port de
Bouteille (Guilly)
1 juin 2025
Stand et animation



Journée convivialité
21 juin 2025
Bouteille (Guilly)
Echanges de pratiques
Accueil de nouveaux
pêcheurs



Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 22 novembre 2025 - Bou

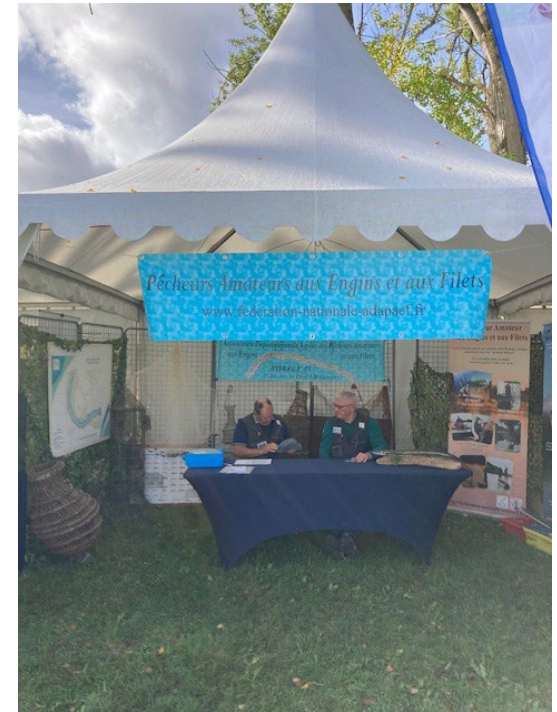
Rapport d'activités

Participation de notre association

Fête de la Sange
Sully sur Loire
11 au 15 septembre 2025
9 bénévoles sur le stand
Préparation Animation
Rangement



3 contacts pris
avec des gens
très intéressés



Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 22 novembre 2025 - Bou

Rapport d'activités (Suite)

Fédération pêche du 45

A.G Donnery
5 C.A à Orléans
A.G des présidents Orléans

LOGRAMI

A.G et C.A
à Orléans

F.N.P.F

Congrès national
Paris
Juin 2025
+ commissions
spécialisées

F.N.A.D.A.P.A.E.F

Congrès national
Damvix 85)
28 au 30 mars 2025
Réunions de bureau

Représentation de l'association

D.D.T

Commission technique
Comité de suivi du grand
cormoran

Vie statutaire

C.A ADAPAEF45
13 mai et 1 octobre
2025
À Orléans

Opération

« Loire propre »

Communication

Bulletin de l'A.D.A.P.A.E.F.
Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

Au fil de l'eau
n°23 Octobre 2025

Quelques moments forts !

Fête de la Sange Du 12 au 14 septembre 2025 Parc du château de Sully/Loire L'ADAPAEF 45 était présente durant ces trois jours de fêtes. 9 pêcheurs ont assurés l'animation du stand et répondu aux questions des visiteurs. Le vendredi nous avons accueilli les scolaires. De futurs pêcheurs	Assemblée Générale Ordinaire Samedi 22 novembre 2025 Salle des fêtes de Bou à 15 h L'ADAPAEF 45 tendra son Assemblée Générale Ordinaire, au cours de laquelle les différents rapports seront présentés et soumis au vote des adhérents. • Rapports moral - d'activités et financier • Budget prévisionnel • Projets • Intervention d'un chef cuisinier (Poissons de Loire) Un moment important de démocratie associative avec échanges, discussions et votes. A l'issue de nos travaux, nous partagerons le verre de l'amitié en faisant l'arrivée du Beaujeu nouveau.	Journée de convivialité Le 21 juin 2025 Gully Le principe de ce moment est de se retrouver pour échanger nos pratiques, aborder des sujets d'actualité et d'accueillir des nouveaux pêcheurs (2 cette année) Merci à l'équipe de Tigy d'avoir fait fabriquer un pain tout spécial, à l'initiative de l'ADAPAEF pour tartiner nos spécialités.
--	--	--

Cette publication est aussi la vôtre, nous attendons vos propositions d'articles et les photos de vos pêches

Cette année, le 1er juin 2025, jour de la fête nationale de la pêche, nous avons participé à la fête du port de Boulette à Gully sous un format original, à savoir : un stand sur le lieu de la fête mais aussi des démonstrations de pêche au carreau en embarquant sur un bateau traditionnel. Il est bon d'associer dans le cadre des objectifs du Patrimoine Culturel Immatériel : la marine traditionnelle de Loire et la pêche traditionnelle aux engins.
L'association maritime de St. Pierre sur Loire, les brasses bouillons et son bateau « La belle aventure » rejoindront prochainement l'ADAPAEF 45.

Directeur de la Publication : Gilbert Guérin Président de l'ADAPAEF 45 - guerting@wanadoo.fr

La note d'information aux détenteurs de licence de pêche amateur aux engins et aux filets (Document annuel de la DDT)
L'annuel des périodes d'ouverture de la pêche (Document annuel de la DDT)
Les procédés, engins et modes de pêche autorisés dans le Loiret (Document interne de 2012 de l'ADAPAEF45 remis à jour en 2025)
Ces documents sont en ligne sur le site de l'ADAPAEF 45

SPECIAL
REGLEMENTATION

Procédés, engins et modes de pêches autorisés dans le Loiret

PROCEDES, ENGIN, ET MODES DE PÊCHE AUTORISES DANS LE LOIRET *
* sous réserve de l'avis annuel préfectoral définissant les périodes d'ouverture de la pêche

DATES	POISSONS A PÊCHER EN LOIRE	ENGINS UTILISABLES SUR UN LOT DE LOIRE				PÊCHE LIGNES	
		LIGNES DE FOND (1) (2) (5)	NTA Nasses de Type Anguillère NF Nasse à Friture (3) (4) (5) (6) à lamproies (NL) (6) à écrevisses (NE) (6)	NASSES (1) (4) (5)	CARRELET (1) (5) (7) (8) EPERVIER (1) (5) (7) (8)	1 ^{ère} catégorie (1) (5)	2 ^{ème} catégorie (1) (5) (7)
Du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier	TOUS sauf espèces protégées (EP) (1), et salmonidés et anguilles jaunes	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	NON	4 LIGNES
Fermeture des carnassiers							
Du dernier dimanche de janvier jusqu'au 2 ^{ème} samedi de mars	TOUS sauf espèces protégées (1), et salmonidés et anguilles jaunes, brochets, sandres et black bass	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	NON	Un carrelet OU un épervier	NON	4 LIGNES (2)
Ouverture salmonidés							
Du 2 ^{ème} samedi de mars jusqu'au 31 mars	TOUS sauf espèces protégées (1), et anguilles jaunes, brochets, sandres et black bass	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	NON	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES (2)
Ouverture anguilles Jaunes							
Du 1 ^{er} avril jusqu'au dernier samedi d'avril	TOUS sauf espèces protégées (1), et brochets, sandres et black bass	Maxi 18 hameçons eschés au vers	Maxi 6, NTA maxi 3	NON	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES (2)
Ouverture carnassiers sauf Black Bass							
Du dernier samedi d'avril Jusqu'au 1 ^{er} samedi de juillet	TOUS sauf espèces protégées (1) et black bass	Maxi 18 hameçons	Maxi 6, NTA maxi 3	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES
Ouverture Black Bass							

Procédés, engins et modes de pêches autorisés dans le Loiret

Du 1 ^{er} samedi de juillet jusqu'au 30 août	TOUS sauf espèces protégées (1)	Maxi 18 hameçons	Maxi 6, NTA maxi 3	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES
Fermeture anguille jaune							
Du 31 août jusqu'au 3 ^{ème} dimanche de septembre	TOUS sauf espèces protégées (1) et anguille jaune	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	1 LIGNE	4 LIGNES
Fermeture salmonidés							
Du 3 ^{ème} dimanche de septembre jusqu'au 31 décembre	TOUS sauf espèces protégées (1), et anguille jaune et salmonidés	Maxi 18 hameçons t > ou égale à 1/0	Maxi 6, NF -NL - NE	Maxi 3	Un carrelet OU un épervier	NON	4 LIGNES

- (1) - **Espèces protégées.** Remise à l'eau des espèces protégées dans le Loiret : saumon, truite de mer, esturgeon, civeille, anguille argentée (avec ligne latérale différenciée, livrée dorsale sombre, livrée ventrale blanchâtre et hypertrophie oculaire), taille minimale pour certaines espèces (brochet : 60 cm dans les eaux de seconde catégorie, lamproie fluviatile : 20 cm, mulot : 20 cm, sandre : 50 cm dans les eaux de seconde catégorie, alose : 30 cm, black bass : 30 cm dans les eaux de seconde catégories et truite : 25 cm).
- (2) - **Les lignes de fond.** Les lignes de fond sont eschées comme les lignes ordinaires, pas de vif ou poisson mort pendant la fermeture du brochet.
- (3) - **Les nasses de type anguillère, bosselles.** La maille est supérieure à 10mm, et le dernier orifice d'entrée inférieur à 40mm pour les NTA et les bosselles.
- (4) - **les nasses à poissons.** La maille supérieure à 27mm pour les nasses. Pas de manœuvre de nasses entre le samedi 18 h et le lundi 6 h Mais elles peuvent rester à poste
- (5) - **Les nuisibles.** La remise à l'eau et le transport vivant des espèces nuisibles est interdit : poisson chat, perche -soleil, écrevisse américaine. Les espèces ne figurant pas sur la liste officielle des poissons en France ne peuvent être transportés vivants et ne peuvent être remis à l'eau..
- (6) - Remise à l'eau des poissons autres que les espèces visées et les nuisibles.
- (7) - Remise à l'eau de certaines espèces pendant la fermeture de leur pêche
- (8) - carrelet et épervier, maille supérieure à 10mm. Carrelet maxi 2m de côté.

Document validé le 1^{er} octobre 2025

Intervention

Le thème abordé pendant l'Assemblée Générale, concernera :

Quelques réflexions autour de la préparation en cuisine des poissons de Loire.



Par **David VIROULEAU**
Chef de cuisine



Rapport Financier (Nombre d'adhérents : 55)

à la date du 1/10, le solde comptable, conforme au solde du C/ CE figurant sur le dernier relevé reçu s'élève à 4070,36€. Au terme des opérations comptabilisées en septembre mais pour lesquelles le relevé de compte n'est pas parvenu, le solde au 30/09 sera de 3859,56€. Compte tenu des dépenses attendues certaines (chèques émis mais non débités : 967,69€) et des dépenses attendues estimées connues à ce jour : 269,60€ (dont frais AG) et d'un virement attendu de la fédération (52,00€ cartes août), le résultat 2025 devrait être de l'ordre de 390€. Il importe de noter que ce résultat a été abondé par une recette exceptionnelle (subvention de 300€ pour participation à la fête du port de Guilly

Prix des cartes de pêche 2026

Pêcheur Amateur aux Engins et aux Filets

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale (FD45)	ADAPAEF 45	FNADAPAEF	TOTAL	Licence DDT Trésor public	TOTAL
Carte PAEF 2026 Majeur	41,80 €	37,00 €	15,00 €	11,00 €	104,80 €	30,86 €	135,66 €
Carte PAEF 2026 Mineur	6,40 €	13,80 €	1,00 €	1,00 €	22,20 €	30,86 €	53,06 €
majeur 2025	41,20 €	36,60 €	15,00 €	11,00 €	103,80 €	30,59 €	134,39 €
mineur 2025	6,20 €	13,00 €	1,00 €	1,00 €	21,20 €	30,59 €	51,79 €

Carte personne majeure : Réciprocité dans le Loiret + une ligne sur domaine public français

Carte interfédérale majeure : Réciprocité dans 86 départements français

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale (FD45)	AAPPMA	Timbre interfédéral	TOTAL
Carte Majeur 2026	41,80 €	37,00 €	8,20 €		87,00 €
Carte 2026 Interfédérale	41,80 €	37,00 €	8,20 €	27,00 €	114,00 €
majeur 2025	41,20 €	36,60 €	8,20 €		86,00 €
Carte 2025 Interfédérale	41,20 €	36,60 €	8,20 €	26,00 €	112,00 €

PAEF + Interfédéral (Un PAEF demande un timbre interfédéral)

Il paye une 1ère carte 135,66 € puis une seconde carte 114,00 € - 41,80 € - 37,00 € = 35,20 €

Soit **135,66 € + 35,20 € = 170,86 €**

Un interfédéral + PAEF (Un titulaire d'une carte interfédérale demande une carte PAEF

Il paye une première carte 114,00 € puis une seconde carte 15,00 € + 11,00 € + 30,86 € = 56,86 €

Soit : **114,00 € + 56,86 € = 170,86 €**

Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 22 novembre 2025 - Bou

PROJET D'ACTIVITES 2026

Reconduction des actions

- Participation aux réunions statutaires, de la Fédération de pêche du 45, de la F.N A.D.A.P.A.E.F, du LOGRAMI et des réunions administratives avec la DDT
- Participation aux travaux de création de la Réserve Naturelle Nationale
- Opération Loire propre Mars 2026
- Fête du port de Guilly 7 juin 2026 (journée nationale de la pêche)
- La Fête de la Sange en septembre 2026
- A la journée d'échange de pratiques et de convivialité 20 juin 2026
- Au Fil de l'eau n°24 et n°25 - un numéro consacré aux recettes de cuisine expérimentées par nos pêcheurs

A conduire en 2026

- Travailler sur le concept de Patrimoine Culturel Immatériel (musée de la marine)
- Poursuivre les rencontres avec les médias locaux pour mieux faire connaître nos activités et nos actions (Canton infos, France Bleu « Reflets de Loire », Presse locale, ...)
- Travailler sur la communication à partir du stand

Budget prévisionnel (Base : 55 pêcheurs)

BUDGET PREVISIONNEL 2026 (hypothèse 55 pêcheurs)

		carte	cpma/rma	fédération 45	ADAPAEF	FNADAPAEF
Majeur	50	104,80	41,80	37,00	15,00	11,00
Mineur	1	22,20	6,40	13,80	1,00	1,00
PAEF seul	4	26,00			15,00	11,00

RECETTES

DÉPENSES

Pour mémoire ventilation													
	remises chèques	dont CPMA RMA	dont Fédération 45	dont ADAPAEF 45	dont FNADAPAEF	Reversement FP 45	recettes diverses	Frais banque	frais réunion + AG	Achats + communication	prélèvement Fédération	FNADAPAEF + LB	dépenses imprévues
cartes Majeur	5240,00	2090,00	1850,00	750,00	550,00						5366,20		
cartes Mineur	22,20	6,40	13,80	1,00	1,00							595,00	
cartes PAEF	104,00	0,00	0,00	60,00	44,00							30,00	
reversement FD 45						1406,00			500,00				
fête du port Guilly (?)							0,00	40,00		650,00			
Prélèvement sur réserves							500,00						
													91,00
TOTAL	5366,20					1406,00	500,00	40,00	500,00	650,00	5366,20	625,00	91,00

TOTAL

7272,20

7272,20

Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 22 novembre 2025 - Bou

Questions soulevées lors de la commission technique avec la D.D.T

M. Guérin demande à la DDT, la possibilité d'ouvrir le lot F6 à la pêche en transférant quelques licences d'autres lots. En effet, il dit avoir reçu quatre demandes sur ce lot.

M. Gabris insiste sur le fait que le lot F6 est peu accessible notamment avec les engins.

Par ailleurs, M. Guérin sollicite la DDT pour permettre à certains pêcheurs d'obtenir deux licences sur deux lots différents et non une seule comme imposé dans le cahier des charges actuellement. Afin de ne pas occasionner de troubles, il propose que les demandes pour une deuxième licence ne soient pas prioritaires jusqu'au 15 décembre.

→ Mme Le Her ne voit pas d'inconvénient à permettre l'obtention de deux licences ou d'ouvrir le lot F6. Ces demandes pourront être étudiées lors du prochain renouvellement des baux et si, après étude, aucune observation n'est relevée, ces possibilités pourront être incluses dans le cahier des charges.

Questions diverses

A scenic photograph of a river or lake. In the center, a small, dark wooden boat with a single mast and a small sail is floating. The water is calm, reflecting the surrounding greenery. The banks are lush with green grass and reeds. In the foreground, tall, golden-brown reeds are visible, slightly out of focus. The background shows a sandy bank with more greenery. The overall atmosphere is peaceful and natural.

Merci de votre
participation ...